

Budgets primitifs 2022

Note de présentation synthétique

Séance du Conseil
communautaire
du 5 avril 2022

Bodilis
Lampaul-Guimiliau
Plougar
Plouzévédé
Saint-Yougay

Commana
Landivisiau
Plougourvest
Saint-Derrien
Sizun

Guiclan
Loc-Éguiner
Plounéventer
Saint-Sauveur
Trézilidé

Guimiliau
Locmélar
Plouvorn
Saint-Servais

Le budget de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau se compose d'un budget principal et de 4 budgets annexes :

- Budget annexe ordures ménagères
- Budget annexe Equipôle
- Budget annexe immobilier d'entreprises
- Budget annexe zones d'activités

1. Budget principal

Le budget primitif de fonctionnement est équilibré à 16 134 801 €.

En investissement, la section s'équilibre à 6 079 385 €.

L'année 2022 sera marquée par les éléments suivants :

- sortie de la crise sanitaire débutée en 2020 et qui s'est prolongée en 2021,
- un contexte économique 2022 national et international incertain
- mise en œuvre de la compétence PLUi et poursuite des études en vue du transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2024,
- approbation du projet de territoire et travaux des commissions en vue de sa déclinaison opérationnelle,
- finalisation du pacte fiscal et financier de solidarité.

1.1. La section de fonctionnement

1.1.1. Les dépenses de fonctionnement : 16 134 801 €

Elles comprennent les dépenses réelles (chapitres 011, 012, 014, 65, 66 et 67) et les dépenses dites d'ordre.

Chapitre 011 – Charges à caractère général pour le fonctionnement des services : 2 094 328 € (+511 K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 1 583 161 €

Cette évolution est d'abord due à un phénomène de rattrapage suite au contexte Covid et le fonctionnement « au ralenti » de certains services tels la piscine ou les spectacles proposés aux scolaires.

Pour mémoire, en 2019, avant le début de la crise sanitaire, les dépenses au chapitre 011 s'établissaient à près de 1 800 000 €. Depuis cette date, de nouvelles compétences ont été déployées comme la mise en réseau des médiathèques du Pays de Landi à compter de 2020 ou l'ouverture de l'Espace France Services en juin 2020.

Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- prévision d'une saison culturelle des spectacles « normalisée » par rapport aux années 2020 et 2021 où moins de spectacles ont pu se tenir, poursuite de la Belle Estivale au cours de l'été 2022 et mise en œuvre opérationnelle complète du projet de mise en réseau des médiathèques du territoire (+79K€),
- décalage des reversements CAF/MSA aux communes en 2022 au titre du CEJ (+100K€),
- reprise d'une activité normalisée à l'espace aquatique dans un contexte d'augmentation des tarifs des fluides dont le gaz et l'électricité et reprise des transports scolaires en année pleine (+141K€),
- concernant les actions de cohésion sociale, reprise des ateliers territoires en action (+10K€) par rapport à l'année 2021 et l'absence d'ateliers, mise en œuvre d'actions autour du Contrat Local de Santé à l'échelle du PETR (+3K€).

- concernant le CIAP, après une année 2020 en pointillée, reprise des activités autour de l'équipement et développement des ateliers dédiés aux scolaires du territoire avec prise en charge du transport scolaire (+17K€),
- concernant la politique d'entretien des sentiers de randonnée, rattrapage des opérations annulées sur 2021 (+21K€),
- concernant l'urbanisme, 40K€ seront dédiés en 2022 au traitement externalisé d'autorisation du droit du sol. Par ailleurs des honoraires sont à prévoir pour la tenue des enquêtes publiques concernant les procédures communales et intercommunales en cours,
- Navette gares (+10K€) suite au renouvellement du marché,
- concernant les services généraux, l'augmentation résulte notamment de l'augmentation des tarifs des fluides et des honoraires relatifs à la mission d'élaboration du pacte fiscal et financier de solidarité.
- Concernant le Pôle des Métiers, des travaux d'entretien des bâtiments sont prévus à hauteur de 29K€ en 2022 (+18K€).

Politiques publiques	CA 2021	BP 2022
Actions culturelles (spectacles jeunesse, transport des enfants, bibliothèques)	107 742	186 474
Petite enfance (halte-garderie, RPE, animations jeunesse, reversements CAF aux communes)	343 179	444 335
Pôle aquatique (avec transport des scolaires)	282 840	423 615
Aire d'accueil des gens du voyage	160 455	162 840
Actions de développement économique	71 570	88 770
Actions de cohésion sociale	4 897	16 000
Espace France Services	38 401	68 700
Promotion du patrimoine (CNA, CIAP, sentiers de randonnée)	66 820	104 993
Habitat, urbanisme et aménagement	29 844	90 006
Transport collectif (Ma Navette)	118 288	128 450
Services généraux, services techniques	298 727	339 330
Fourrière animale	650	1 950
Pôle des métiers	11 680	29 465
TOTAL	1 593 161 €	2 094 328 €

Chapitre 012 – Charges de personnel : 2 626 190 € (+199K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 2 429 249 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales.

Les charges de personnel pour 2022 prennent en compte notamment :

- Impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents, de l'ordre de 1%
- Impact des postes créés en 2021 sur une année pleine :
 - poste de conseiller numérique à l'Espace France Service,
 - poste de coordonnateur informatique et numérique pour le réseau des médiathèques
 - poste au service aménagement (chargée de mission Petites Villes de Demain)
 - poste d'assistante comptable
- Remplacement congés maternité
- création de postes en 2022 :
 - instructeur des autorisations du droit des sols
 - responsable du service eau et assainissement

Chapitre 014 - Atténuation de produits : 4 876 048 €

Pour mémoire, CA 2021 : 4 864 407 €

- Attribution de compensation versée aux communes : 3 752 462 €
- FNGIR : 793 586 €
- Dotation de solidarité communautaire (DSC) de 300 000 € instaurée en 2020
- Autres restitutions sur dégrèvement sur contributions directes : 30 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 2 272 606 €

Pour mémoire, CA 2021 : 1 473 428 €. L'évolution résulte principalement de la subvention d'équilibre 2022 du budget général au budget zones d'activités (1 281 265 € prévus en 2022 contre 600 000 € réalisés en 2022).

Subventions et dispositifs communautaires dont :

- ART Mobilité : 15 000 €
 - RESAM : 10 000 €
 - PAEJ (point d'accueil écoute jeunes) : 5 000 €
 - GRETA : 5 250 €
 - Enveloppe non attribuée vie sociale : 16 500 €
 - Centre Nautique de l'Arrée : 7 500 €
 - Association « Meilleurs ouvriers de France » : 300 €
 - ADIL : 5 938 €
 - ADESS : 3 000 €
 - Mission Locale du Pays de Morlaix : 48 983 €
 - ADEUPa : 33 968 €
 - AMF 29 : 2 139 €
 - AdCF (Intercommunalités de France) : 3 566 €
-
- Aide à l'installation des jeunes agriculteurs : 30 000 €
 - Aides au BAFA/BAFD/appui animateurs : 20 000 €
 - Enveloppe pour les manifestations d'intérêt communautaire : 30 000 €

Contribution aux organismes de regroupement dont :

- Pays de Morlaix (fonctionnement) : 108 558 €
- Pays de Morlaix (SAGE) : 5 503 €
- Pays de Morlaix (SCOT) : 34 420 €
- Syndicat mixte du Léon : 13 417 €
- Mégalis (participation au fonctionnement et bouquet de services) : 17 696 €
- Participation pour la promotion touristique auprès de l'entente touristique du Léon : 117 000 €
- Reversement de la taxe de séjour : 25 000 €
- Syndicats GEMAPI : 174 000 €
- OUESTGO : 750 €
- SDEF – Plan du corps de rue simplifié : 7 681 €

Indemnités aux élus : 128 600 €

Subventions d'équilibre au budget annexe Equipôle : 307 427 € (100 000 € réalisés en 2021)

Subvention d'équilibre au budget annexe zones d'activités : 859 086 € (500 000 € réalisés en 2021)

Subvention d'équilibre au budget annexe immobilier d'entreprises : 114 751 € (0 € réalisés en 2021)

Chapitre 66 – Charges financières : 247 785 €

Pour mémoire, CA 2021 : 273 695 €

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette qui s'élève à 247 785 € en 2022.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 2 000 €

Pour mémoire, CA 2021 : 575 €

Il s'agit des titres à annuler sur les exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions : 5 000 €

Pour mémoire, CA 2021 : 18 000 €

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 1 319 776 €

Pour mémoire, CA 2021 : 1 196 681 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 200 293 €

1.1.2. Les recettes de fonctionnement : 16 134 801 €

Elles comprennent les dépenses réelles (chapitres 70, 73, 74, 75, 77 et 013) et les recettes d'ordre.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 619 911 € (+168K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 451 899 €, CA 2020 : 447 253 €, CA 2019 : 751 000 €

Hors contexte Covid-19, les produits des services s'élèvent en moyenne à 750 000 €.

En 2020 et 2021, les produits se sont élevés respectivement à 447 000 € et 451 000 K€.

Pour l'année 2022, le rattrapage s'opère progressivement du fait de la sortie de la crise sanitaire.

Les principaux postes de recettes 2022 concernent :

- Les redevances sportives (centre aquatique) : 450 700 € (soit une baisse de 70 000 € par rapport à une année « normale »)
- Les participations des familles et de la CAF pour la halte-garderie, RPE et le LAEP : 118 000 €
- Les recettes associées aux spectacles : 6 500 €
- Les recettes liées à l'animation jeunesse (Raid aventure, animations) : 5 000 €
- Les recettes liées au service « Ma Navette » : 8 000 €
- Les recettes liées au fonctionnement du CIAP avec la présence de l'office de tourisme : 10 200 €
- Les recettes de la fourrière animale : 2 000 €
- Le remboursement par les communes à la CCPL de la part RGPD : 19 511 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 9 222 479 € (+857K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 8 365 029 €

FPIC : 292 000 €

Attribution de compensation reversée par les communes : 135 479 €

Taxe de séjour : 25 000 €

Taxe GEMAPI : 174 000 €

Concernant la fiscalité, les hypothèses prises en compte sont les suivantes :

- Taux de fiscalité s'établissant de la manière suivante :

- Taxe foncière non bâti : 2,00%
- Cotisation foncière des entreprises : 23,18%
- Taxe foncière intercommunale : 1,00%

Le BP 2022 intervient dans un contexte de refonte de la fiscalité locale affaiblissant l'autonomie financière des collectivités, et en premier lieu des EPCI, et neutralisant la dynamique fiscale annuelle de l'EPCI.

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacée par une fraction de TVA nationale sans responsabilité de taux par les élus et sans lien avec le développement du territoire comme cela était précédemment le cas avec la TH sur les résidences principales.

La diminution des impôts dits de production (CFE pour les EPCI et taxe foncière sur les propriétés bâties pour les communes) sera compensée par l'Etat sans prendre en compte l'effet de taux en cas d'évolution des taux d'imposition.

- Pas de rôles supplémentaires envisagés pour 2022 (14 075 € en 2021)

Les chapitres 73 et 74 se décomposent comme suit (avec prise en compte des réformes fiscales) :

Répartition par nature comptable (chapitre 73)	CA 2021	BP 2022
Taxe d'habitation et taxe foncière sur le non bâti (ménages)	219 000	228 000
Cotisation foncière des entreprises	1 450 000	1 561 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 587 000	1 647 000
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	326 981	300 000
Rôles supplémentaires	14 000	0
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	115 035	320 000
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	48 000	48 000
Taxe foncière intercommunale sur le bâti	0	335 000
Fraction de TVA	3 944 000	4 157 000
Répartition par nature comptable (chapitre 74) *		
<i>Compensations CET (CFE et CVAE)</i>	564 155	662 000
Total général	8 268 000 €	9 258 000 €

* Dans le cadre de la réforme des impôts de production, la compensation en CFE s'opère au chapitre 74, autres dotations

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 3 101 803 € (+106 K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 2 995 889 €

La Dotation Globale de Fonctionnement : 1 797 585 €

Le montant de DGF 2022, à hauteur de 1 797 K€, en prévu stable par rapport à 2021.

Les autres dotations : 662 000 €

Compensation CFE conformément à la loi de Finances 2021 liée à la baisse des impôts dits de production : 662 000 € (*cf tableau supra)

Autres subventions de fonctionnement :

Elles comprennent notamment :

- Les subventions relatives aux activités développées dans le cadre de la compétence développement culturel (13 000 €)
- les subventions relatives au réseau de lecture publique versées par le Département (13 500€) et la DRAC (35 000€)
- La subvention de fonctionnement pour le RPE (5 200 €)
- La participation de la Ville de Landivisiau pour « Ma Navette » (59 725 €)
- L'aide au logement temporaire (ALT) pour l'aire d'accueil des gens du voyage (65 000 €)
- Le CEJ CAF et MSA à hauteur de 330 000 €
- la subvention de l'Etat pour le fonctionnement de l'Espace France Services à hauteur de 30 000€
- la subvention régionale dans le cadre de la mise en place de la plateforme « Ma ville mon shopping » à hauteur de 5 372€
- la subvention de l'Etat concernant la dématérialisation des ADS à hauteur de 11 200€
- la subvention de l'Etat relative au financement du poste de chargé de projet « Petites villes de demain » à hauteur de 26 250€
- la subvention régionale relative à la convention SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) sur le territoire de la CCPL à hauteur de 44 370 € (solde 2021 et année 2022)

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 152 696 €

Pour mémoire, CA 2021 : 170 498 €

Cela concerne :

- les loyers à percevoir pour le hameau d'entreprises et pour la Sphère ainsi que la redevance pour le pôle des métiers dans le cadre de la concession de service public
- les charges refacturées à certains occupants de l'Espace France Services
- les recettes liées aux dossiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatifs à l'habitat

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 8 000 €

Pour mémoire, CA 2021 : 103 225 €

Les recettes de ce chapitre correspondent aux remboursements sur la rémunération du personnel (indemnités journalières).

Chapitre 042 – Recettes d'ordre : 255 668 €

Pour mémoire, CA 2021 : 237 974 €

Cela concerne la quote-part de subvention amortissable. Cette opération est équilibrée avec sa contrepartie en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Excédent de fonctionnement reporté : 2 750 245 €

1.2. La section d'investissement

1.2.1. Les dépenses d'investissement : 6 079 384 €

Elles comprennent :

- Le déficit d'investissement reporté : 729 959 €

- Les restes à réaliser de l'année 2021 (450 602 €) :

- Opération n° 10, Siège communautaire : 15 562 € (étude programmation pour l'extension)
- Opération n° 20, Matériel, outillage et mobilier : 33 465€ (site internet, matériel informatique)
- Opération n° 29, Très haut débit : 17 333 € (montée en débit Guimiliau)
- Opération n° 32, Espace France Service (MSAP) : 4 502 € (tablettes pour espace numérique)
- Opération n° 33, GEMAPI : 106 000 € (Moulin du Job, Digue de Kergouradeac'h, Digue de Keravel, Moulin du Chatel)
- Opération n° 35, Développement culturel : 173 740 € (mise en réseau des médiathèques)
- Opération n° 37, Eau et assainissement : 100 000 € (études)

- Les dépenses réelles nouvelles et les dépenses dites d'ordre telles que présentées ci-dessous.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 612 001 €

Pour mémoire, CA 2021 : 683 699 €

Il s'agit de la part en capital des échéances d'emprunt de 2022.

Opérations nouvelles d'équipement : 3 210 764 € (hors RAR)

Opérations	BP 2022
N° 10 : Siège communautaire	378 000
N° 12 : Zone communautaire	9 300
N° 15 : Randonnée	25 200
N° 18 : Piscine	50 000
N° 20 : Matériel, outillage et mobilier	50 000
N° 22 : Pôle des métiers	13 200
N° 26 : Tourisme, Patrimoine (CIAP)	50 000
N° 28 : Enfance, jeunesse	4 000
N° 29 : Très Haut Débit	1 095 920
N° 31 : Kerhuella (Sphère)	54 000
N° 32 : Espace France Services (EFS)	6 000
N° 34 : Pass commerce et artisanat	100 000
N° 35 : Développement culturel	88 760
N° 37 : Eau et assainissement	770 000
N° 38 : PLUI-H	516 384
TOTAL	3 210 764

- Opération n° 10 « Siège communautaire » : Etudes dans le cadre de l'extension du siège communautaire
- Opération n° 12 « Zone communautaire » : Vidéoprotection, travaux dans les bureaux occupés par le service « développement culturel » de la CCPL au hameau d'entreprises

- Opération n° 15 « Randonnées » : Aménagement d'un circuit, passerelle, panneaux
- Opération n° 18 « Piscine » : Matériels et équipements
- Opération n° 20 « Matériel, outillage et mobilier » : Matériels techniques et informatiques
- Opération n° 22 « Pôle des métiers » : Travaux de toiture, travaux d'intérieur
- Opération n° 26 « Tourisme, patrimoine » : Etude en vue de faciliter l'accès au CIAP, aménagements et jardin
- Opération n° 28 « Enfance, jeunesse » : Matériel pour les camps d'été
- Opération n° 29 « Très haut débit » : Solde de la phase 1 tranche 2 et acompte sur la phase 2
- Opération n° 31 « Kerhuella » : Isolation des combles et changement des volets de La Sphère
- Opération n° 32 « Maison des Services au Public (EFS) » : Matériel pour la sécurité des agents, stores et occultation d'un vitrage supplémentaire
- Opération n° 34 « Pass commerce et artisanat » : Participations versées aux commerçants
- Opération n° 35 « Développement culturel » : Solde projet de mise en réseau informatique des bibliothèques, matériel, maquettes d'enclos
- Opération n° 37 « Eau et assainissement » : Réalisation d'une étude patrimoniale et technique en vue du transfert de la compétence eau et assainissement à intervenir au 1^{er} janvier 2024
- Opération n° 38 « PLUI-H » : Evolution des PLU, cartes communales, mise en œuvre du PLUI-H

Chapitres 040 et 041 – Dépenses d'ordre : 255 668 €

Pour mémoire, CA 2021 : 237 974 €

Cela concerne la quote-part de subvention amortissable. Cette opération est équilibrée avec sa contrepartie en recette de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 149 800 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 670 588 €

Ce chapitre concerne les participations du budget principal aux budgets annexes.

Budget annexe Equipôle : 407 751 €

Budget annexe immobilier d'entreprise : 133 456 €

Budget annexe zones d'activités : 129 381 €

1.2.2. Les recettes d'investissement : 6 079 384 €

Elles comprennent :

- Les restes à réaliser de l'année 2021 (9 974 €) correspondent au solde de la subvention de la Région pour les dossiers pass commerce et artisanat.
- Les recettes réelles nouvelles et les recettes dites d'ordre (6 069 410 €) telles que présentées ci-dessous :

- Virement de la section de fonctionnement : 2 490 774 €
- Affectation du résultat de fonctionnement antérieur (1068) : 1 170 587 €
- FCTVA : 380 000 €
- Chapitre 024 (produits des cessions d'immobilisations) : 18 000 €
- Opérations d'ordre (040) : 1 319 776 €
- Attribution compensation reversée par les communes en section d'investissement : 85 698 €
- Subventions d'investissement : 529 575 €
 - ➔ Subvention Département pour la scénographie du CIAP : 52 500 €
 - ➔ Subventions du Département/Drac pour la mise en réseau des bibliothèques : 162 042 €

→ Subventions du Département et de l'Agence Loire Bretagne pour les études eau et assainissement : 315 033 €

Chapitre 204 : 75 000 € au titre du cofinancement du Pass commerce artisanat par la Région et la ville de Landivisiau

2. Budget annexe ordures ménagères

2.1. La section d'exploitation

2.1.1. Les dépenses d'exploitation : 4 335 505 €

Elles comprennent les dépenses réelles (chapitres 011, 012, 65, 67) et les dépenses dites d'ordre.
Pour mémoire, CA 2021 : 3 716 326 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 3 245 384 € (+589 K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 2 655 997 €

Les dépenses principales concernent les contrats de prestation de services pour le traitement des déchets à hauteur de 2 771 673 € en 2022 (2 310 218 € en 2021).

Cette évolution, résulte principalement :

- de l'augmentation des coûts de traitement des déchets en déchèteries et de la TGAP (+434K€)
- du rattrapage des engagements de l'année 2021 (+155K€)

Les coûts liés au carburant des bennes à ordures ménagères sont prévus à hauteur de 150 000 € (117K€ en 2021).

L'entretien des bennes s'élève à 112 000 €.

Le reliquat correspond aux fournitures, aux petits équipements et aux frais de repas des agents.

Des dépenses nouvelles sont également prévues afin d'accompagner la mise en place du nouveau mode de collecte (supports de communication auprès des administrés, autocollant, etc.).

Chapitre 012 – Charges de personnel : 836 540 € (+75K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 761 236 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, à la médecine du travail, à l'assurance du personnel et à certaines prestations sociales légales.

Cette évolution s'explique :

- par le rattachement du responsable du service déchets sur le budget ordures ménagères à compter de 2022,
- par le poste de chauffeur-ripeur vidage des bennes en année pleine,
- par les évolutions de carrière.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 38 050 €

Pour mémoire, CA 2021 : 27 041 €

Il s'agit des créances admises en non-valeur et les créances éteintes.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 20 000 €

Pour mémoire, CA 2021 : 13 967 €

Il s'agit d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 145 531 €

Pour mémoire, CA 2021 : 136 996 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 50 000 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 0 €

2.1.2. Les recettes d'exploitation : 4 335 505 €

Elles comprennent les recettes réelles (chapitres 70, 74, 75, 76, 77 et 013) et les dépenses dites d'ordre.
Pour mémoire, CA 2021 : 4 090 767 €

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 3 499 050 € (+87K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 3 412 030 €

Les principaux postes de recettes 2022 concernent :

- La redevance ordures ménagères : 3 180 000 € (3 099 126 € pour l'année 2021, 2 594 523 € pour l'année 2020, 2 314 000 € pour l'année 2019). Cette évolution résulte de l'augmentation des tarifs REOM.
- Les dépôts en déchèteries à hauteur de 43 500 €
- La collecte des cartons : 7 500 €
- La reprise des matériaux (collecte sélective et déchèteries) : 264 050 € (258 118 en 2021, 125 360 € en 2020).

Cette évolution résulte de l'augmentation des tonnages de matériaux envoyés vers les filières de recyclage.

- Les ventes de composteurs : 4 000 €

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 441 500 € (-61K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 502 618 €

Ces recettes concernent principalement les soutiens et les valorisations pour les déchets issus de la collecte sélective et des déchèteries, pour un total de 441 500 € en 2022 (502 618 € en 2021, 466 000 € en 2020)

Nota : des versements décalés dans le temps de la part de Citéo et Ecofolio expliquent en partie les variations annuelles.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 20 000 €

Pour mémoire, CA 2021 : 153 117 €

Il s'agit de recouvrements sur des redevances admises en non-valeur mais surtout, pour l'année 2021, de la dissolution du SIVALOM et de la répartition des fonds disponibles entre les CCPL et de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 0 €

Pour mémoire, CA 2021 : 22 999 €

Les recettes de ce chapitre correspondent aux remboursements sur la rémunération du personnel (indemnités journalières).

002 – Excédent d'exploitation reporté 2021 : 374 440 €

Pour mémoire, CA 2021 : déficit reporté 121 088€

2.2. La section d'investissement

2.2.1. Les dépenses d'investissement : 828 937 €

Elles comprennent :

- les restes à réaliser de l'année 2021 (220 995 €) :
 - Opération n°50, Matériels : 220 995 € pour l'achat d'un camion benne et de conteneurs
- les dépenses réelles nouvelles et les dépenses dites d'ordre (567 941 €) telles que présentées ci-dessous :
 - Opération n° 50 : Matériel -> il s'agit principalement de l'acquisition d'une benne et de conteneurs de collecte sélective et d'ordures ménagères pour un montant de 364 627 €
 - Opération n°51 : station de transfert de Plouédern pour 18 000 €
 - Opération n°52 : travaux de mise aux normes des déchèteries pour 184 800 €
 - Opérations d'ordre (quote-part de subvention amortissable) : 514 €
- les dépenses imprévues à hauteur de 40 000 €

2.2.2. Les recettes d'investissement : 828 937 €

Elles comprennent :

- Le résultat d'investissement reporté : 608 779 €
- Les restes à réaliser de l'année 2021 (24 627 €) relatifs à la subvention du Département pour la mise aux normes des déchèteries
- Les recettes réelles nouvelles et les recettes dites d'ordre (195 531 €) telles que présentées ci-dessous :
 - FCTVA : 50 000 €
 - Opération d'ordre : 145 531 €

3. Budget annexe Equipôle

Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA (plan comptable M14). Les montants présentés sont hors taxes.

3.1. La section de fonctionnement

3.1.1. Les dépenses de fonctionnement : 495 385 € (+120K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 374 680 €. A compter de 2021, prise en compte de l'amortissement du manège de l'Equipôle.

Les dépenses 2022 comprennent :

- Les charges à caractère général pour 119 090 € (104 353 € en 2021).
- Les charges de personnel pour 240 410 € (213 185 € en 2021)
- Les charges financières associées à l'emprunt pour 15 691 €
- Les dépenses imprévues pour 5 000 €
- Les amortissements pour 108 634 €
- Les charges exceptionnelles pour 6 550 €

3.1.2. Les recettes de fonctionnement : 495 385 € (+105K€)

Pour mémoire, CA 2021 : 389 600 €

Les recettes 2022 comprennent :

- Les produits des services pour 36 000 € (36 622 € en 2021)
- Les loyers pour 50 000 €
- Les produits liés à la vente d'électricité photovoltaïque : 50 000 €
- La subvention d'équilibre depuis le budget de fonctionnement pour 307 427 €
- Report de l'excédent antérieur : 14 920 €
- Opérations d'ordre (quote-part de subvention amortissable) : 37 038 €

3.2. La section d'investissement

3.2.1. Les dépenses d'investissement : 723 429 €

Pour mémoire, CA 2021 : 250 357 €

Elles comprennent

- Les restes à réaliser de l'année 2021 (104 792 €) :
 - Opération n°60, Acquisition matériels et travaux : 104 792 €
- Les dépenses réelles nouvelles et les dépenses dites d'ordre (618 637 €) telles que présentées ci-dessous :
 - L'acquisition des matériels courants pour 518 750 € (y compris la somme dédiée à la réfection des pistes avec une étude de programmation en cours depuis 2021)
- Le remboursement du capital de la dette : 60 000 €
- Le remboursement de cautions : 1 600 €
- Les opérations patrimoniales : 1 250 € (il s'agit d'opérations obligatoires dans le cadre d'études suivies de travaux)
- Les amortissements : 37 037 €

3.2.2. Les recettes d'investissement : 723 429 €

En 2022, les recettes d'investissement sont les suivantes :

- Opérations d'ordre : 108 634 €
- Opérations patrimoniales : 1 250 €
- Participation du budget principal : 407 751 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 205 794 €

4. Budget annexe immobilier d'entreprises

Ce budget concerne principalement la gestion d'un bâtiment communautaire, situé dans la zone du Vern, en location avec option d'achat (avec échéance au 31 mars 2026) et la gestion de l'ex-site Gad.

Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA (plan comptable M14). Les montants présentés sont hors taxes.

4.1. La section de fonctionnement

Les dépenses (192 094 €) concernent :

Le bâtiment E-Cat situé à la Zone du Vern et la gestion de l'ex-site GAD :

- La taxe foncière à hauteur de 34 000 €
- Les dépenses imprévues à hauteur de 2 000 €
- Les amortissements à hauteur de 85 661 €
- Le déficit reporté à hauteur de 70 433 €

Les recettes (192 094 €) concernent :

Concernant le bâtiment situé à la Zone du Vern :

- Le loyer 2021 par E-CAT versé et la refacturation de la taxe foncière annuelle à hauteur de 64 861 €
- Les opérations d'ordre à hauteur de 12 482 €
- La subvention d'équilibre du versement principal à hauteur de 114 751 €

4.2. La section d'investissement

En dépenses d'investissement (219 117 €) figurent :

- Le déficit reporté à hauteur de 206 635 €
- Les opérations d'ordre à hauteur de 12 482 €

En recette d'investissement (219 117 €) figurent :

- Les opérations d'ordre pour 85 661 €
- La participation du budget principal à hauteur de 133 456 €

A noter qu'à l'échéance 2026, les loyers E-CAT auront permis d'équilibrer l'opération concernant le bâtiment relais de la Zone du Vern.

5. Budget annexe zones d'activités

Il s'agit d'un budget de stocks (plan comptable M14) assujetti à la TVA. Les montants présentés sont hors taxes.

Le budget annexe zones d'activités est établi en tenant compte de l'évolution des projets en lien avec les viabilisations.

La section de fonctionnement exprime l'activité consolidée, toutes opérations confondues.

En 2022, les principales opérations inscrites au budget (dont 1 801 000 € d'acquisitions et aménagements de zones) sont les suivantes (hors écritures de stocks) :

Guiclan : 317 000 €

- Indemnité d'éviction suite à l'acquisition de terrains Zone de Kermat : 44 000 €
- Aménagement de terrains Zone de Kermat : 138 000 €
- Acquisition de terrains Zone de Kermat : 110 000 €
- Maîtrise d'œuvre Zone de Kermat : 25 000 €

Landivisiau : 1 179 000 K€

- Acquisitions de terrains Zone du Fromeur : 150 000 €
- Maîtrise d'œuvre Zone de Creach Iller : 5 000 €
- Aménagements de la zone de Creach Iller : 124 000 €
- Maîtrise d'œuvre Zone de Lestrévignon : 50 000 €
- Aménagements de la Zone de Lestrévignon : 750 000 €
- Maîtrise d'œuvre Zone du Vern : 50 000 €
- Aménagements de la Zone du Vern : 50 000 €

Plouvorn : 15 000 €

- Aménagements de terrains Zone de Triévin : 15 000 €

Sizun : 290 000€

- Acquisition de terrains Zone de Bel-Air : 275 000 €
- Travaux Zone de Pont Bleu : 15 000 €

- Dans les zones déjà commercialisées, la CCPL assurera l'entretien des voiries et des espaces verts à hauteur de 68 550 €.

- Charge des intérêts de la dette : 454 €
- Remboursement du capital de l'emprunt : 66 383 €

Les recettes principales sont les suivantes (hors écritures de stocks) :

- Cession de terrains à hauteur de 1 099 990 € (Zones de Creach Iller, du Vern, du Fromeur, de Kermat et de Berven)
- Subvention DETR Zone du Vern à hauteur de 42 000 €
- Subvention DETR Zone de Lestrevignon à hauteur de 80 000 €
- Subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 859 085 € en fonctionnement et 129 381 € en investissement.